



Taux normal de TVA

Le taux de TVA standard en Zambie en 2023 est 16%.

Seuil

Les entreprises sont tenues de s'enregistrer en tant qu'assujettis à la TVA en Zambie si leur chiffre d'affaires annuel dépasse K800,000 par an (environ \$45,400). Cependant, cela ne s'applique pas aux entreprises non résidentes qui fournissent des services numériques, car elles ne sont pas encore tenues de s'enregistrer en tant qu'assujettis à la TVA, mais le gouvernement prévoit de l'introduire prochainement.

TVA déductible

Pour le moment, les autorités fiscales zambiennes n'ont pas adopté les règles exactes de la TVA sur les services numériques, mais selon des informations préliminaires, il n'y aura pas de déductions pour les fournisseurs de services électroniques.

Pièces à conviction

Malheureusement, il n'existe pas de déclarations précises pour déterminer le lieu de fourniture des services numériques en Zambie, mais cela nécessitera très probablement la fourniture de services électroniques à toute personne physique ou morale située en Zambie au moment de la réception des services.

Liste des services électroniques

La liste des services numériques est à l'étude.

Procédure d'inscription

Les entreprises qui remplissent les conditions d'enregistrement à la TVA peuvent compléter le processus d'enregistrement en remplissant un formulaire d'enregistrement papier ou en utilisant le système d'enregistrement en ligne. Une fois le processus d'enregistrement terminé avec succès, l'entreprise recevra un numéro de compte TVA unique qui servira d'identifiant pour ses transactions liées à la TVA. En outre, un certificat d'enregistrement leur sera délivré en tant que confirmation officielle de leur statut d'assujetti à la TVA.

Représentant fiscal

Les sociétés non résidentes qui s'enregistrent à la TVA en Zambie ne sont pas tenues de désigner un représentant fiscal.

Tenir des registres

Les entreprises qui paient la TVA sont tenues de conserver les documents commerciaux, y compris les livres comptables, les factures, etc. pendant 6 ans et doivent les fournir aux autorités fiscales sur demande.

Remplir la déclaration de TVA et la date de paiement

Le délai de déclaration et de paiement de la TVA en Zambie est d'un mois calendaire. Le dépôt et le paiement de la déclaration sont dus au plus tard le 18^e jour du mois suivant la période de déclaration pour les retours en ligne et au plus tard le 5^e jour pour les retours manuels.

LOVAT

